

Nous souhaitons d'abord la bienvenue aux collègues qui rejoignent notre académie et félicitons les stagiaires, lauréats des différents concours de recrutement. Nous remercions toutes celles et tous ceux, qui, déjà affectés dans notre académie, s'engagent depuis plusieurs années avec conviction en faveur de la réussite de tous nos élèves.

La circulaire nationale de rentrée fixe les priorités de l'année scolaire 2023-2024, pour que l'école « instruisse, émancipe et protège ». Elle est consultable à l'adresse :

<https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo27/MENE2318816C>

Il s'agit pour chacun de :

- lutter ardemment contre le harcèlement sous toutes ses formes et plus généralement partager une culture du respect de l'autre ; au-delà du harcèlement, l'école doit être un lieu protégé de toute forme de pression, où vivent de manière exemplaire les valeurs de la République : la promotion de la laïcité et le combat contre toutes les discriminations y ont donc une place essentielle ;
- permettre à chaque élève d'acquérir les savoirs fondamentaux : une feuille de route élaborée par le conseil académique des savoirs fondamentaux, composé des différents corps de personnels exerçant dans les premier et second degrés, fixe les priorités académiques pour atteindre cet objectif. Elle peut être consultée à l'adresse <https://www.ac-creteil.fr/conseil-academique-des-savoirs-fondamentaux-de-creteil-122501> ;
- permettre à chaque élève de s'épanouir et de trouver toute sa place à l'école : cela implique notamment une attention particulière à la santé mentale des élèves, la mise en œuvre dans toutes les classes de l'éducation à la sexualité, l'inclusion des élèves en situation de handicap, l'accès aux arts et à la culture pour tous favorisé par la généralisation du « Passe culture », le développement de la culture de l'engagement valorisée par la labellisation « Classes et lycées engagés ».

La dynamique de la démarche « Notre école, faisons-la ensemble » (NEFLE) permet aux équipes, se fondant sur l'analyse des besoins précis de leur public scolaire, de concevoir et réaliser des projets innovants susceptibles de contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux ci-dessus.

Quelques points particuliers méritent notre attention :

Au collège et au lycée :

L'exploitation des résultats des évaluations de sixième et quatrième et des tests de positionnement de seconde, qui se tiennent durant la deuxième quinzaine du mois de septembre, facilitera la mise en place de l'accompagnement des élèves. Il s'agit d'identifier leurs forces et leurs faiblesses pour leur proposer une remédiation qui peut s'inscrire dans le cours ordinaire de toutes les disciplines, dans le temps de l'accompagnement personnalisé, dans le cadre nouveau de l'heure hebdomadaire de consolidation en français et en mathématiques en classe de 6^{ème} mais aussi dans des dispositifs comme « Devoirs faits ». Des sessions d'animation sous forme de webinaires sont organisées en septembre et octobre pour vous accompagner dans l'exploitation pédagogique de ces évaluations nationales.

Au lycée général et technologique :

- En cohérence avec l'ensemble de la stratégie en faveur des mathématiques, les élèves n'ayant pas choisi la spécialité mathématiques en première suivront obligatoirement une heure et demie de mathématiques dans le cadre des enseignements de tronc commun.
- L'évaluation des progrès et des acquis des lycéens continuera d'être au cœur de nos préoccupations communes, d'autant que son poids dans Parcoursup se voit renforcé du fait du report en juin des épreuves d'enseignement de spécialité. Le projet d'évaluation, élaboré collectivement au sein de chaque lycée à la rentrée 2021, fera l'objet d'amendements, en tenant compte de l'expérience des deux années passées et en maintenant le double objectif d'assurer l'équité de traitement des élèves et de sécuriser le processus d'évaluation. La page <https://eduscol.education.fr/2688/modalites-d-evaluation-pour-le-baccalaureat> recense les ressources sur le projet d'évaluation, en particulier le guide d'évaluation des apprentissages et des acquis des élèves.
- Le développement des compétences orales des élèves sera poursuivi tout au long du lycée, pour préparer le Grand oral et la poursuite d'études.
- L'enveloppe d'heures supplémentaires déléguée le 16 mai 2023 à chaque lycée permettra l'accompagnement des élèves les plus fragiles, identifiés par les tests de positionnement.

Au collège :

- La mise en place de la nouvelle sixième doit contribuer à la maîtrise des savoirs fondamentaux par tous les élèves : ainsi sont installés en sixième, de manière obligatoire pour chaque élève, une heure de soutien ou d'approfondissement en français ou mathématiques et le dispositif « Devoirs faits ». De nombreuses ressources sont disponibles à l'adresse <https://eduscol.education.fr/2466/une-classe-de-sixieme-au-plus-pres-des-besoins-des-eleves>. Votre investissement dans ce nouveau dispositif est fortement attendu pour permettre à chacun de mieux réussir au collège.
- Le dispositif « Devoirs faits » concerne aussi les élèves volontaires du cycle 4 : levier de personnalisation, il accompagne le travail personnel des élèves et prévient le décrochage scolaire. Votre investissement dans ce dispositif est de même essentiel ; sa promotion auprès des familles des élèves de tous les niveaux du collège est primordiale. Il s'agit d'en renforcer la dimension qualitative à tous les niveaux du collège et de travailler l'articulation entre les cours, le travail personnel dans la classe et hors la classe. Les deux *vademecum* « Devoirs faits » sont disponibles à l'adresse : <https://eduscol.education.fr/620/devoirs-faits-un-temps-dedie-pour-accompagner-les-collegiens-dans-la-realisation-de-leurs-devoirs>
- En cette rentrée, le cycle 4 bénéficie de la généralisation de la découverte des métiers dans tous les collèges. Conçue par l'établissement et coordonnée par un professeur référent rémunéré dans le cadre du Pacte, la découverte des métiers repose sur des rencontres régulières avec des professionnels de secteurs d'activité divers, sur des expériences d'immersion ainsi que sur la connaissance des formations post-collège. Instaurée dès la classe de cinquième, elle a vocation à monter en charge progressivement afin de permettre à tous les élèves d'élargir leur ambition et de lutter contre toutes les formes d'autocensure ou de stéréotype.

Nos actions s'inscrivent dans le cadre du projet académique 2020-2024 (<http://www.ac-creteil.fr/pid32600/le-projet-academique.html>) placé sous le signe de l'autonomie et de la mobilité : une double ambition qui guide notre action commune. À travers ces deux termes, il se donne pour objectif de lutter contre les déterminismes qui pèsent trop souvent sur nos élèves, de leur ouvrir des voies aussi diversifiées et riches que possible, de les inciter à croire en eux, de contribuer à les rendre libres et émancipés, forts des savoirs qu'ils acquièrent chaque jour dans nos écoles et nos établissements.

Une rentrée scolaire sous le signe de l'olympisme :

La rentrée scolaire 2023 est placée sous le signe de l'olympisme et du paralympisme. Les Jeux représentent une occasion exceptionnelle de renforcer tous les dispositifs favorisant la pratique physique et sportive des élèves, mais aussi de porter les valeurs du sport olympique et paralympique : engagement, excellence, égalité, respect, amitié, inclusion et partage. L'année scolaire 2023-2024 sera ainsi l'occasion de célébrer ces valeurs au cœur de l'École et de favoriser la construction d'une citoyenneté active et engagée.

C'est dans ce contexte que l'académie de Créteil a inscrit comme priorité de la feuille de route académique pour l'apprentissage des savoirs fondamentaux :

« Favoriser la pratique physique et sportive des élèves, enjeu de réussite scolaire, de santé, d'équité sociale et de citoyenneté ».

Il s'agit de construire une habitude et un goût pour la pratique physique dès le plus jeune âge pour améliorer notamment les capacités physiques et motrices, la santé physique, mais aussi la santé mentale et les compétences psychosociales des élèves.

L'attention portera en particulier sur :

- la lutte contre la sédentarité par une pratique physique renforcée, notamment pour les élèves qui en sont le plus éloignés ;
- l'accroissement pour les élèves du plaisir de pratiquer, de progresser et l'envie de poursuivre durablement leur pratique dans et hors de l'école ;
- l'accompagnement des élèves afin qu'ils développent leurs capacités physiques et leur motricité selon leurs besoins et envies ;
- la contribution à la formation du citoyen par l'engagement en acte des élèves dans le cadre de leur pratique physique et sportive.

La mobilisation des élèves et des équipes pédagogiques et éducatives tout au long de l'année scolaire sera favorisée par les dispositifs permettant de renforcer la pratique physique et sportive pour tous et de créer le lien entre les enseignements ou les projets éducatifs et les Jeux olympiques et paralympiques et leurs valeurs.

Nouveautés 2023-2024

Nous avons le plaisir d'accueillir monsieur Benoît Lasnier et monsieur Clément Lemoine qui rejoignent l'équipe des IA IPR EPS de l'académie.

Madame Kuntz-Roussillon a fait valoir ses droits à la retraite, monsieur Jérémy Puaux a rejoint l'académie de Guyane et madame Audry a rejoint le cabinet de madame la Rectrice en tant que directrice de cabinet adjointe à la pédagogie et à la politique éducative.

Nous les remercions chaleureusement pour leur engagement au service de l'académie et de la discipline.

Les temps forts de l'année scolaire olympique et paralympique :

- Journée nationale du sport scolaire : **20 septembre 2023**
- Journée paralympique : **8 octobre 2023**
- Semaine olympique et paralympique : **du 2 au 6 avril 2024**
- Journée olympique : **23 juin 2024**

Dans le cadre du programme de la billetterie populaire, des billets pour les Jeux paralympiques seront réservés aux écoles et aux établissements scolaires du second degré qui en ont fait la demande et qui proposeront un projet éducatif en lien avec les Jeux olympiques et paralympiques. Les écoles et établissements retenus bénéficieront d'un ou plusieurs lots de 34 billets, qui correspondent à un groupe de 30 élèves et 4 adultes, afin d'assister à une session lors des Jeux paralympiques. La liste définitive des écoles et établissements bénéficiaires de la billetterie sera arrêtée à la fin du mois d'octobre, en fonction du nombre de billets attribués à l'académie de Créteil.

La délégation académique (DAASOP) s'efforce d'impulser et d'accompagner les équipes pédagogiques dans la construction de l'Héritage des jeux au bénéfice de tous les élèves, avec une attention particulière portée vers les plus fragiles.

Les établissements pourront continuer à se labelliser « Génération 2024 » au fil de l'eau pour promouvoir l'établissement et ses actions (kit du labellisé et kit de communication) et bénéficier ainsi d'un accès prioritaire aux grands évènements, actions et projets en lien avec les jeux olympiques et paralympiques.

Une formation dédiée est proposée au PAF cette année

Son programme d'action et ses ressources sont présentés sur le site suivant :

<https://daasop.ac-creteil.fr/>

Des programmes progressifs et cohérents sur tout le cursus

Plusieurs grilles de lecture harmonisées au niveau académique sont proposées pour accompagner et faciliter l'écriture des projets pédagogiques d'EPS et le traitement didactique et pédagogique réalisés par chaque équipe.

L'utilisation de ces grilles harmonisées de la 6ème à la terminale enrichit les échanges entre les enseignants, les corps d'inspections, de formation et d'encadrement au service d'une dynamique de réflexion et d'innovation toujours plus riche.

Sont proposés sur le site disciplinaire des cadres progressifs et cohérents permettant une écriture harmonisée des projets d'EPS sur l'ensemble du territoire ainsi que des tableaux d'aide à l'écriture des évaluations formatives et certificatives de la 6ème à la terminale :

[Collège](#)

[Lycée Général et Technologique](#)

[Lycée professionnel](#)

L'ensemble des contenus et ressources pouvant vous être utiles sont répertoriées sur le site EPS de l'Académie <http://eps.ac-creteil.fr/>.

L'inspection

Les inspections et les visites conseils ont lieu notamment dans le cadre des titularisations, des rendez-vous de carrière (PPCR) ou dans le cadre de l'accompagnement ou la promotion des professeurs dans leurs parcours professionnels. Toutes les informations utiles au bon déroulement de ces visites figurent sur le vade-mecum présenté à la fin de cette lettre de rentrée.

<https://eps.ac-creteil.fr/spip.php?article1090>

Les dispositifs scolaires d'accueil des sportifs

L'académie de Créteil accompagnera, comme chaque année, de nombreux sportifs de différents niveaux : les sportifs de bon niveau étant accueillis prioritairement dans les sections sportives scolaires, les hauts potentiels sportifs dans les sections d'excellence sportive et les sportifs de haut niveau dans les établissements d'accueil du sport de haut niveau qui seront labellisés cette année, sachant que certains établissements accueillent simultanément ces trois publics. En cette année olympique et paralympique, une attention particulière sera portée aux sportifs de haut niveau afin de leur permettre de réussir leur double cursus sportif et scolaire dans les meilleures conditions.

Tests sport-santé en EPS : évaluation des qualités physiques des élèves

L'activité physique et sportive étant un facteur de santé désormais incontesté, l'Académie de Créteil propose aux établissements du second degré qui le souhaitent d'évaluer les qualités physiques de leurs élèves dans la perspective de les motiver et les orienter vers une pratique d'activité physique mieux adaptée à leurs besoins.

Les tests accompagnés d'un kit adressé à l'établissement inscrit dans le dispositif sont prévus pour une mise en œuvre dans le contexte d'une seule leçon d'EPS avec une focale sur les qualités physiques des élèves les plus révélatrices de leur état de santé (vitesse, force, souplesse et endurance).

Les résultats de chaque élève sont centralisés sur une plateforme sécurisée RGPD, pour une restitution immédiate de leurs résultats permettant la comparaison des capacités d'un élève, d'une classe, ou d'un établissement avec l'ensemble de la classe d'âge, sur des supports visuels très facilement accessibles et agréables.

Une formation dédiée est proposée au PAF.

Les résultats de l'étude statistique réalisée en janvier 2023 avec un public de plus de 13000 élèves figure sur le site académique : <https://eps.ac-creteil.fr/spip.php?article1389>

Les établissements intéressés par la mise en place des tests pourront se rapprocher de la délégation académique pour plus d'information sur la mise en place du dispositif :

ce.daasop@ac-creteil.fr

Deux heures hebdomadaires supplémentaires d'activité physique et sportive (APS) pour les collégiens

Pour la rentrée 2023, les « deux heures » seront déployées dans environ 10% des collèges de chaque département. Les chefs d'établissement proposent une organisation dédiée permettant de mettre en œuvre deux heures d'APS organisées sous la responsabilité des partenaires sportifs.

Cette activité est organisée en cohérence et complémentarité avec le volet pédagogique d'éducation physique et sportive du projet d'établissement, et en concertation avec l'équipe pédagogique d'EPS (qui peuvent intervenir sous condition précisée au BO).

De nouveaux stagiaires

Les concours de recrutement rénovés nous font accueillir dans les établissements 3 types de stagiaires :

- Les stagiaires à mi-temps
- Les stagiaires contractuels alternants
- Les stagiaires à temps plein

Une formation élargie et enrichie, ajustée à vos besoins

Depuis le 4 septembre, vous avez la possibilité de candidater aux parcours EPS proposés dans le cadre du PAF 2023-2024.

L'ensemble des parcours EPS proposés au PAF est consultable à partir du 4 septembre en suivant ce lien :

<https://www.ac-creteil.fr/offre-de-formation-2023-2024-122170>

Vous pourrez vous inscrire à partir du 18 septembre.

À partir de cette rentrée, les parcours seront ouverts progressivement tout au long de l'année scolaire. Les inscriptions se dérouleront par période, l'inspection vous adressera un message à chaque période pour vous informer ces parcours ouverts à l'inscription.

Nous vous invitons dès à présent à vous inscrire sur les parcours ouverts pour la première période,

Pour votre parfaite information, votre participation aux parcours à inscription individuelle reste soumise à l'accord de votre chef d'établissement.

Les parcours qui vous sont proposés sont réfléchis pour être des réponses concrètes et opérationnelles à des problématiques professionnelles.

Vous retrouverez ainsi trois types d'offres de formation :

- **une offre de formation sur temps scolaire** comprenant des parcours à inscription individuelle et des parcours à public désigné.
- **une offre de formation en dehors du temps scolaire** comprenant un module de 15 h centré sur le **Hip-Hop qui aura lieu les 23 et 24 octobre 2023** et des formations interactives à distance : les ateliers pédagogiques de l'EPS ;
- **des formations d'initiative locale** qui permettent de répondre aux besoins de formation formulés à l'échelle d'un établissement, de tout ou partie d'un district ou d'un réseau

Nous attirons votre attention sur trois parcours de formation réservés aux enseignants néotitulaires (T1), ainsi qu'à ceux ayant deux années (T2) et trois années d'ancienneté (T3)

Ces **trois parcours « Entrée dans le métier » sont obligatoires**. Les enseignants concernés recevront une convocation au minimum 1 mois avant la date de la formation sur laquelle ils auront été positionnés par l'inspection.

Au-delà du caractère obligatoire de cette formation, le contenu qui sera proposé a vocation à accompagner l'entrée dans le métier dans l'académie de Créteil, des nouveaux enseignants. Les formateurs-experts intervenants sur ces modules ont élaboré un contenu de formation au plus près des besoins identifiés des jeunes enseignants.

Un site disciplinaire actualisé

Il est organisé en quatre blocs : les actualités académiques, l'EPS dans l'établissement, les ressources et le numérique : <https://eps.ac-creteil.fr>



Site Académique EPS

<https://eps.ac-creteil.fr>

Vade-mecum de la rentrée en EPS

Un vade-mecum rassemblant **toutes les informations essentielles** aux professeurs d'EPS de l'académie est téléchargeable sur le site académique à partir du lien suivant :

<https://eps.ac-creteil.fr/spip.php?article1090>

Sommaire du vade-mecum

Ressources	
Le collège	<ul style="list-style-type: none">- Mise en œuvre des programmes dans l'académie de Créteil- Textes de référence- Accompagnement des programmes de l'enseignement de l'EPS au collège
Le lycée général et technologique	<ul style="list-style-type: none">- Mise en œuvre des programmes dans l'académie de Créteil- Examens pour la voie générale et technologique
Le lycée professionnel	<ul style="list-style-type: none">- Mise en œuvre des programmes dans l'académie de Créteil- La voie professionnelle dans le secteur sportif- Textes de référence- Accompagnement des programmes de l'enseignement de l'EPS au lycée professionnel- Examens pour la voie professionnelle
La formation	<ul style="list-style-type: none">- Stagiaires et tutorat- Les productions du groupe ressource de l'académie de Créteil- Le Plan Académique de Formation (PAF)- Le Plan Académique d'Animation (PAA)- Les Correspondants de Formation (COFO)- Les certifications complémentaires
L'inspection	<ul style="list-style-type: none">- Rendez-vous de carrière
La DAASOP	<ul style="list-style-type: none">- Le Label Génération 2024- Les principales actions de la délégation académique en lien avec l'olympisme- Les dispositifs scolaires d'accueil des sportifs- Sport-santé en EPS : tests des qualités physiques des élèves- Les deux heures hebdomadaires supplémentaires d'activité physique et sportive (APS) pour les collégiens
Le numérique	<ul style="list-style-type: none">- iPack EPS- Communication- Le GREID-EPS- Le GREID Pluridisciplinaire
Les textes réglementaires	<ul style="list-style-type: none">- Obligations de service des enseignants- Horaires des élèves- Statut particulier des élèves sportifs de haut niveau (SHN)- La coordination en EPS